



droit de garde ou de visite pour ma fille

Par **jerome57**, le **05/03/2011** à **21:07**

bonjour, je vous ecis car separé de ma compagne depuis janvier, je n arrive pas a voire ma fille de 1an quand je veux mais quand elle, sa l arrangeet vu que je suis chauffeur routier national, pas facil de pouvoir m arrangé comme madame le veux. et vu que l on etait pas marié, quel droit de garde j ai?? car d appret elle, je n ai aucun droit de garde mais juste de visite. donc merci de m aidé car la situation devien dure, surtout qu elle a retrouvé quelqu un et qui s occupe plus de ma fille que moi son propre pere.

Par **Domil**, le **05/03/2011** à **22:37**

Avez-vous un jugement établissant vos droits ?

Si oui, faites-le respecter

Si non, vous ne pouvez la contraindre et elle peut vous interdire de voir l'enfant. Faites immédiatement une requête au JAF

Par **Claralea**, le **05/03/2011** à **23:24**

Vous faites une requete au juge des affaires familiales du domicile de votre fille et vous demandez un droit de garde et de visite pour votre fille, vous en avez le droit, meme si vous n'etiez pas marié, et si vous avez reconnu votre fille à sa naissance, vous avez l'autorite parentale conjointe